



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE NEUF DE 1500 GALLONS IMPÉRIAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 218 décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe-citerne neuf de 1500 gallons impériaux, a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 octobre 2024.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la Loi.

Donné à Saint-Clet, ce 12 novembre 2024.

Nathalie Pharand

Directrice générale et greffière-trésorière